

Non classifié

TD/ECG(2005)11/FINAL

Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
Organisation for Economic Co-operation and Development

06-Feb-2006

Français - Or. Anglais

DIRECTION DES ECHANGES  
COMITE DES ECHANGES

### Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation

#### CREDITS A L'EXPORTATION ET ENVIRONNEMENT : INFORMATIONS SUR LES PROJETS DES CATEGORIES A ET B NOTIFIES POUR 2004

*Le présent document contient des informations relatives aux projets des catégories A et B notifiés par les Membres du Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation (Groupe CGE) pour l'année 2004 conformément à la Recommandation de l'OCDE de 2003 sur des approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.*

Contact : [Xcred.Secretariat@oecd.org](mailto:Xcred.Secretariat@oecd.org)

JT00200567

Ta. 71813 - 13/07/2005 - 3/02/2006

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format

TD/ECG(2005)11/FINAL  
Non classifié

Français - Or. Anglais

**CREDITS A L'EXPORTATION ET ENVIRONNEMENT :  
INFORMATIONS SUR LES PROJETS DES CATEGORIES A ET B NOTIFIES POUR 2004**

**I. Introduction**

1. Conformément au paragraphe 17 de la Recommandation de l'OCDE sur des approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public [TD/ECG(2003)13/REV3] (ci-après, la « Recommandation de l'OCDE »), « *le Groupe de travail (...) en tenant dûment compte de la confidentialité des opérations commerciales, publiera chaque année des informations globales sur la base des rapports établis par les Membres conformément au paragraphe 19* ». Le rapport qui suit présente ces informations globales pour l'année 2004.

2. Il convient de noter que certaines informations notifiées ici pour 2003 et 2002 ont été mises à jour compte tenu des corrections et des modifications de données reçues des Membres du Groupe CGE.

**II. Nombre et volume des projets notifiés pour 2004**

3. Vingt Membres du Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédits à l'exportation (Groupe CGE) ont notifié 159 projets des catégories A et B pour l'année 2004 (contre 132 pour 2003 et 137 pour 2002), ce qui représente un volume total de soutien public<sup>1</sup> de 11 212 millions de DTS (7 114 millions de DTS pour 2003 et 9.18 millions de DTS pour 2002), soit, par rapport à 2003, une augmentation de 20 % du nombre de ces projets et un accroissement de 58 % du volume de soutien public.

4. En ce qui concerne les projets de la catégorie A, 56 ont été notifiés par 15 Membres du Groupe CGE, avec un volume de soutien public de 6 549 millions de DTS (contre 52 projets assortis d'un volume de 4 237 millions de DTS en 2003 et 49 projets totalisant un volume de 4 059 millions de DTS en 2002). Cent trois projets de la catégorie B ont été notifiés par 16 Membres pour un volume de soutien public de 4 663 millions de DTS (contre 80 projets totalisant un volume de 2 877 millions de DTS en 2003 et 88 projets assortis d'un volume de 5 559 millions de DTS en 2002).

**III. Analyse par secteur : Nombre de projets**

**(i) Projets de la catégorie A**

5. Les 56 projets de la catégorie A ont été concentrés dans 4 grands secteurs : énergie (34 % du total), secteur manufacturier (28 %), industries extractives (27 %), et transports & télécommunications (11 %) [Tableau 1] ; tous ces secteurs à l'exception des télécommunications sont mentionnés dans la liste indicative des secteurs et zones sensibles figurant à l'Annexe 1 de la Recommandation de l'OCDE. Contrairement aux années précédentes, il n'a pas été notifié de projets de la catégorie A dans le secteur construction & aménagements hydrauliques ; le graphique 1 compare les projets de la catégorie A par secteur pour la période 2002-2004.

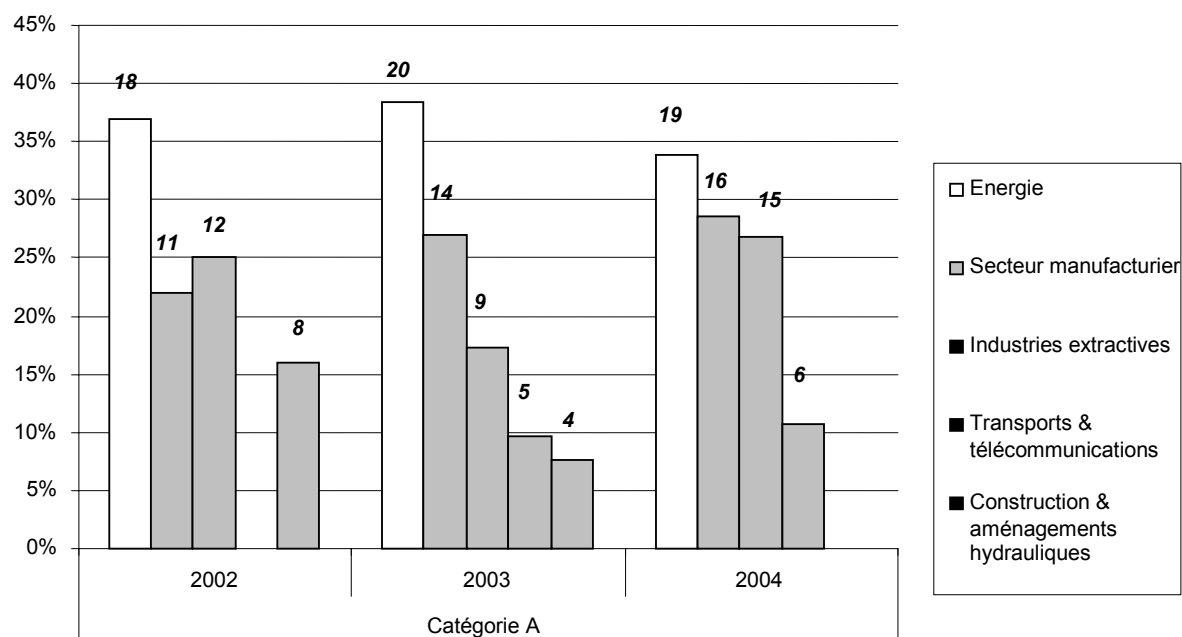
---

<sup>1</sup> Dans le présent document, le terme « volume » signifie la « partie du montant du marché qui bénéficie du soutien public d'un organisme de crédit à l'exportation ».

**Tableau 1. Nombre de projets de la catégorie A par secteur pour 2004**

<b>ENERGIE</b> 19 projets	<b>SECTEUR MANUFACTURIER</b> 16 projets	<b>INDUSTRIES EXTRACTIVES</b> 15 projets	<b>TRANSPORTS &amp; TELECOMMUNICATIONS</b> 6 projets
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 centrales au gaz</li> <li>- 1 centrale nucléaire</li> <li>- 3 projets d'oléoducs<sup>1</sup></li> <li>- 4 centrales au charbon</li> <li>- 1 projet de gazoduc</li> <li>- 4 projets de production d'électricité (turbines à gaz/à vapeur)</li> <li>- 4 projets de transmission d'électricité (alimentation d'une sous-station)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 usines chimiques</li> <li>- 5 projets d'usines de pâte et papier</li> <li>- 4 projets de raffineries de pétrole<sup>2</sup></li> <li>- 1 projet de production métallurgique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 projets dans le secteur des industries extractives<sup>3</sup> (or et métaux)</li> <li>- 2 projets d'exploitation pétrolière offshore</li> <li>- 5 projets de mise en valeur de gisements de gaz<sup>4</sup></li> <li>- 1 projet de production de GNL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 projet de transport aérien</li> <li>- 2 projets de transport routier</li> <li>- 1 projet de transport ferroviaire</li> <li>- 2 câbles de télécommunication</li> </ul>

1. 1 projet a été soutenu par 3 Membres.
2. 1 des 3 projets de raffineries de pétrole a été soutenu par 2 Membres.
3. 1 des 6 projets dans le secteur des industries extractives a été soutenu par 2 Membres.
4. 1 des 2 projets de mise en valeur de gisements de gaz a été soutenu par 4 Membres.

**Graphique 1. Nombre de projets de la catégorie A, par secteur (2002-2004)****(ii) Projets de la catégorie B**

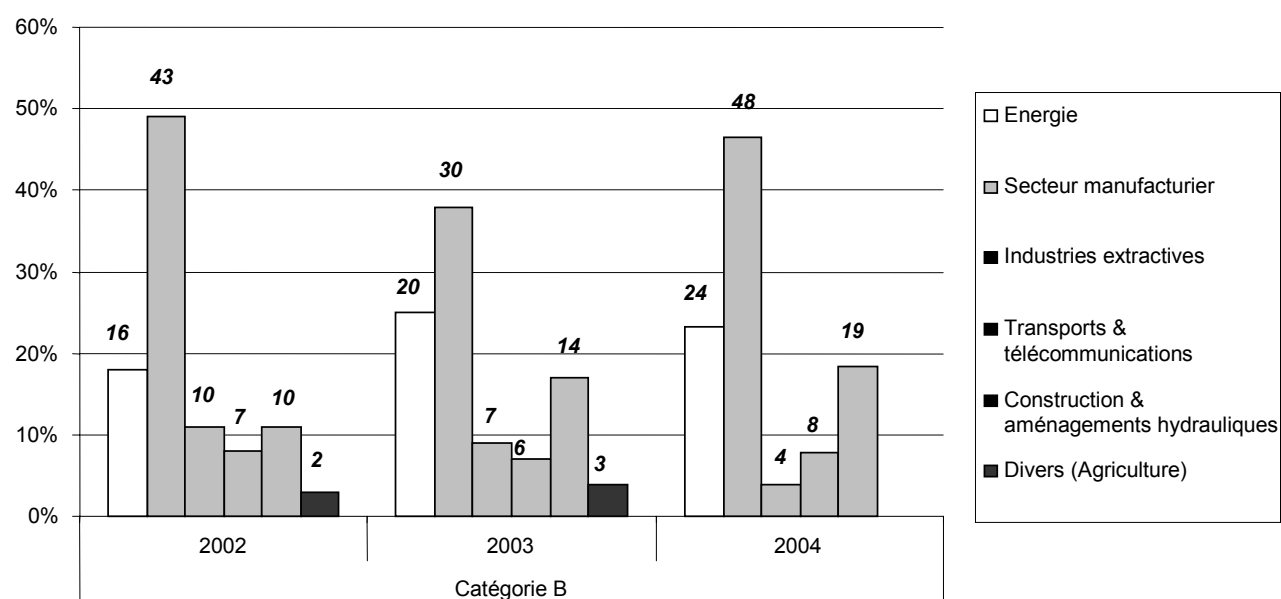
6. Les 103 projets de la catégorie B ont été concentrés dans 5 grands secteurs : secteur manufacturier (47 % du total), énergie (23 %), construction & aménagements hydrauliques (18 %), transports & télécommunications (8 %), et industries extractives (4 %) [Tableau 2]. Aucun projet de la

catégorie B n'a été notifié en 2004 dans d'autres secteurs comme celui de l'agriculture ; le graphique 2 compare les projets de la catégorie B par secteur pour la période 2002-2004.

**Tableau 2. Nombre de projets de la catégorie B par secteur pour 2004**

<b>ENERGIE</b> 24 projets	<b>SECTEUR MANUFACTURIER</b> 48 projets	<b>INDUSTRIES EXTRACTIVES</b> 4 projets	<b>TRANSPORTS &amp; TELECOMMUNICATIONS</b> 8 projets	<b>CONSTRUCTION &amp; AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES</b> 19 projets
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 centrales au gaz<sup>1</sup></li> <li>- 5 projets de production d'électricité (turbines à gaz)</li> <li>- 6 projets de transmission d'électricité</li> <li>- 2 projets d'énergie éolienne (parcs d'éoliennes)</li> <li>- 1 projet de distribution de gaz</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 13 usines chimiques</li> <li>- 3 projets d'usines de pâte et papier</li> <li>- 1 projet de raffineries de pétrole</li> <li>- 12 projets de production métallurgique</li> <li>- 4 projets agro-alimentaires</li> <li>- 3 projets de production de ciment</li> <li>- 1 projet d'usine d'engrais</li> <li>- 1 projet de développement industriel</li> <li>- 2 projets de production pharmaceutique</li> <li>- 3 projets d'usines textiles</li> <li>- 1 projet de matériel de transport</li> <li>- 4 autres projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 projets de mise en valeur de gisements de gaz</li> <li>- 1 projet d'exploitation pétrolière offshore</li> <li>- 1 projet d'exploitation de minerais offshore</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 projets de transport aérien</li> <li>- 1 projet de transport routier</li> <li>- 3 projets de transport ferroviaire</li> <li>- 2 réseaux de télécommunication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 projets de draguage</li> <li>- 4 projets de construction</li> <li>- 4 projets de production d'eau</li> <li>- 2 usines de traitement des eaux usées</li> <li>- 1 usine de traitement des ordures</li> </ul>

1. Un des 9 projets de centrales au gaz a été soutenu par 2 Membres.

**Graphique 2. Nombre de projets de la catégorie B, par secteur (2002-2004)**

#### IV. Analyse sectorielle : Volume des projets

7. Le volume total des projets de catégorie A notifiés par les Membres du Groupe CGE en 2004 s'est élevé à 6 549 millions de DTS (contre 4 237 millions de DTS en 2003 et 4 059 millions de DTS en 2002). Par secteur, le volume de projets concernant les industries extractives a augmenté notablement en 2004, dépassant celui des projets du secteur de l'énergie qui représentait le plus gros volume de projets de catégorie A. Le secteur de l'énergie a marqué une légère progression en volume, mais un recul en pourcentage. Enfin, les projets du secteur manufacturier ont diminué aussi bien en volume qu'en pourcentage. Comme indiqué précédemment, aucun projet n'a été notifié en 2004 dans les secteurs construction & aménagements hydrauliques [Tableau 3].

**Tableau 3. Volume de projets de la catégorie A, par secteur (2002-2004)**

Secteur	2002		2003		2004	
	Volume (millions de DTS)	%	Volume (millions de DTS)	%	Volume (millions de DTS)	%
Energie	1 953	48	1 985	47	2 214	34
Secteur manufacturier	1 129	28	1 283	30	1 203	18
Industries extractives	635	16	614	14	2 710	42
Transports & télécommunications	-	-	285	7	423	6
Construction & aménagements hydrauliques	342	8	70	2	-	-
<b>Total</b>	<b>4 059</b>		<b>4 237</b>		<b>6 549</b>	

8. Quant aux projets de la catégorie B, le volume total notifié par les Membres du Groupe CGE s'élève à 4 662 millions de DTS (contre 2 877 millions de DTS en 2003 et 5 559 millions de DTS en 2002). Le classement des secteurs s'est établi comme suit : le secteur manufacturier a occupé la première place devant l'énergie et les transports & télécommunications (en 2003, l'énergie devançait le secteur manufacturier et les industries extractives tandis qu'en 2002, c'est le secteur manufacturier qui représentait le plus gros volume de projets devant les transports & télécommunications et les industries extractives) [Tableau 4].

**Tableau 4. Volume de projets de la catégorie B par secteur (2002-2004)**

Secteur	2002		2003		2004	
	Volume (millions de DTS)	%	Volume (millions de DTS)	%	Volume (millions de DTS)	%
Energie	822	15	1 007	35	1 129	24
Secteur manufacturier	1 625	30	781	27	1 824	39
Industries extractives	1 230	22	428	15	519	12
Transports & télécommunications	1 345	24	308	11	950	20
Construction & aménagements hydrauliques	460	8	298	10	240	5
Divers (Agriculture)	77	1	55	2	-	-
<b>Total</b>	<b>5 559</b>		<b>2 877</b>		<b>4 662</b>	

9. S'agissant du soutien public accordé aux projets d'un montant inférieur à 10 millions de DTS, les Membres du Groupe CGE ont notifié 3 projets (5.4 %) dans la catégorie A et 34 projets (33.0 %) dans la catégorie B, contre 7 projets (13.2 %) dans la catégorie A et 17 projets (21.3 %) dans la catégorie B en 2003.

## V. Catégorie d'études environnementales effectuées

### (i) Projets de la catégorie A

10. Conformément à l'article 8 de la Recommandation de l'OCDE, les Membres du Groupe CGE doivent procéder à une évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) pour les projets de la catégorie A. Les Membres ont indiqué avoir réalisé des EIE complètes en vue de l'examen pour 46 des 56 projets de la catégorie A (soit 82.1 %, contre 76.9 % en 2003 et 67 % en 2002). Sur les 10 projets restants, 4 (notifiés par un Membre) ont donné lieu à des EIE partielles et ne pourraient être examinés que sous réserve d'EIE complètes ; 6 (notifiés par deux Membres) semblent par ailleurs avoir fait l'objet de demandes de garanties avant la mise en œuvre de la Recommandation de l'OCDE. Douze Membres ont donc procédé à des EIE pour tous leurs projets de la catégorie A (37 projets) ; un autre Membre a mené des EIE pour presque deux tiers de ses projets de la catégorie A (11 projets) et 2 Membres l'ont fait pour moins de la moitié de leurs projets de catégorie A (8 projets).

### (ii) Projets de la catégorie B

11. Bien que les EIE ne soient pas nécessaires pour les projets de catégorie B, les Membres du Groupe CGE ont notifié 17 projets (16.5 %) où les EIE ont été examinées, contre 14 projets (17.5 %)

en 2003 et 5 projets (6 %) en 2002. Pour les autres projets, la plupart des Membres ont mené un processus d'évaluation environnementale sur les bases ci-après, qui ne s'excluent pas toutes les unes les autres :

- Questionnaire/évaluation sur l'environnement.
- Informations environnementales/engagement de l'exportateur.
- Informations supplémentaires fournies par l'organisme parrainant le projet/l'acheteur.
- Rapports établis par des consultants indépendants.
- Prise en compte des aspects environnementaux dans les études de faisabilité.
- Autorisation des responsables de l'environnement du pays d'accueil.

## **VI. Type de normes environnementales appliquées**

### **(i) Projets de la catégorie A**

12. En ce qui concerne les projets notifiés dans la catégorie A, les Membres du Groupe CGE ont appliqué les normes internationales à 46 projets, soit 82.1 % du total (contre 67.3 % en 2003 et 65 % en 2002) ; les normes du pays d'accueil ont été appliquées à 7 projets, soit 12.5 % du total (contre 26.9 % en 2003 et 20 % en 2002) et les normes du pays exportateur ont été utilisées pour 3 projets, soit 5.4 % du total (contre 1.9 % en 2003 et 12 % en 2002) [Graphique 3].

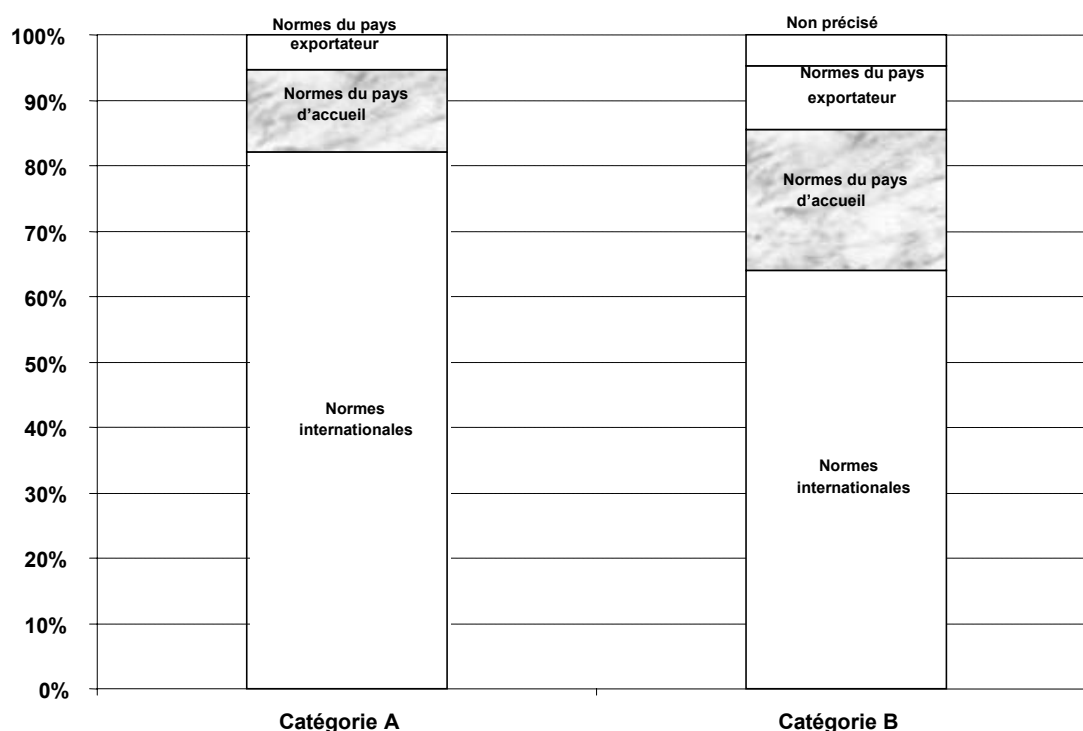
13. Neuf Membres du Groupe CGE ont appliqué les normes internationales à tous leurs projets (32) ; quatre Membres les ont appliquées à quelques-uns de leurs projets (14 sur 22) et deux Membres ne les ont appliquées à aucun de leurs projets (2 sur 2).

14. Sur les 46 projets de la catégorie A auxquels les normes internationales ont été appliquées, les normes de la Banque mondiale (notamment la Politique de sauvegarde publiée par la Banque mondiale) ont été appliquées à 43 des 46 projets (93.5 %), parmi lesquels 14 projets répondaient aussi aux normes de l'UE, de l'OMS, de l'OMI et de la MARPOL ainsi qu'aux normes du pays exportateur et aux normes locales. Pour les 3 projets restants, ce sont les normes de l'UE qui ont été utilisées.

### **(ii) Projets de la catégorie B**

15. S'agissant des projets de la catégorie B, certains Membres du Groupe CGE ont indiqué avoir des critères de référence contraires ou conformes à plusieurs séries de normes. Les chiffres ci-après sont donc fondés sur la série principale de normes appliquées : les normes internationales ont été appliquées à 66 projets, soit 64.1 % du total (contre 61.2 % en 2003 et 50 % en 2002) ; les normes du pays d'accueil ont été utilisées pour 23 projets, soit 22.3 % du total (contre 23.8 % en 2003 et 36 % en 2002) ; et les normes du pays exportateur ont été appliquées à 9 projets, soit 8.7 % du total (contre 15.0 % en 2003 et 14 % en 2002). Pour 5 projets, les normes utilisées n'ont pas été indiquées.

16. Le graphique 3 montre le principal type de normes environnementales appliqué pour l'examen des projets des catégories A et B en 2004.

**Graphique 3. Type de normes environnementales appliqués aux projets des catégories A et B en 2004**

## VII. Principaux facteurs environnementaux pris en considération

17. En ce qui concerne les principaux facteurs environnementaux pris en considération pour les projets de la catégorie A, les Membres du Groupe CGE ont retenu les aspects ci-après (qui ne s'excluent pas tous les uns les autres) :

- Emissions atmosphériques/qualité de l'air (26 mentions)
- Rejets dans l'eau/qualité de l'eau (18 mentions)
- Utilisation de ressources naturelles/incidence sur les ressources naturelles/le lieu, notamment la flore, le sol, les coraux, les mangroves et la faune sauvage (17 mentions)
- Réinstallation des populations, expropriation et patrimoine culturel (10 mentions)
- Rejets de déchets et gestion des déchets (8 mentions)
- Ecologie marine (8 mentions)
- Bruit (7 mentions)
- Facteurs socio-économiques, à savoir emploi, immigration, fermeture d'installations existantes (6 mentions)
- Relations/consultations avec les communautés locales (5 mentions)



- Risques de déversement de pétrole (4 mentions)

18. Pour les projets de la catégorie B, les Membres du Groupe CGE ont pris en considération des facteurs environnementaux tout aussi divers (qui ne s'excluent pas tous les uns les autres) :

- Emissions atmosphériques/qualité de l'air (53 mentions)
- Rejets dans l'eau/qualité de l'eau (41 mentions)
- Bruit (31 mentions)
- Rejet de déchets et gestion des déchets (27 mentions)
- Utilisation de ressources naturelles/incidence sur les ressources naturelles/le lieu, notamment la flore, le sol, les coraux, les mangroves et la faune sauvage (20 mentions)
- Facteurs socio-économiques, à savoir emploi, immigration, fermeture d'installations existantes (4 mentions)
- Réinstallation des populations, expropriation et patrimoine culturel (4 mentions)

### **VIII. Conditions appliquées pour l'octroi d'un soutien public**

19. Pour les projets de la catégorie A, les indications fournies par les Membres du Groupe CGE au sujet de conditions environnementales supplémentaires pour l'octroi d'un soutien public sont les suivantes :

- Soutien public accordé avec des conditions additionnelles : 31 projets (55.4 % du total, contre 44.2 % en 2003 et 22.4 % en 2002).
- Soutien public accordé sans conditions additionnelles : 25 projets (44.6 % du total, contre 40.4 % en 2003 et 77.6 % en 2002). [NB : la comparaison avec 2003 pose problème, voir paragraphe 2 ; par ailleurs, il n'existe pas de données comparatives pour les paragraphes 19-20 dans le rapport public précédent]

20. Pour les projets de la catégorie B, les indications fournies par les Membres du Groupe CGE au sujet de conditions environnementales supplémentaires pour l'octroi d'un soutien public sont les suivantes:

- Soutien public accordé avec des conditions additionnelles : 16 projets (15.5 %)
- Soutien public accordé sans conditions additionnelles : 78 projets (75.7 %)
- Pas de précisions : 9 projets (8.8 %).

### **IX. Divulgence d'informations**

21. Conformément à l'article 16 de la Recommandation de l'OCDE, les Membres du Groupe CGE doivent s'efforcer de publier des informations relatives à l'impact sur l'environnement (EIE, résumés d'EIE, par exemple) pour les projets de la catégorie A au moins 30 jours avant de prendre l'engagement

définitif d'octroyer un soutien public. Pour les projets ayant bénéficié d'un soutien en 2004, les notifications des Membres sont les suivantes :

- ***Divulgation ex ante d'informations relatives à l'impact sur l'environnement*** : 34 projets (61 %). Pour 25 de ces projets, les EIE ont été publiées ; pour 5 autres, d'autres informations, une documentation ou une EIE partielle ont été divulguées ; et pour les 4 projets restants, un résumé d'EIE a été publié.
- ***Pas de divulgation ex ante d'informations relatives à l'impact sur l'environnement*** : 22 projets (39 %), dont 20 projets pour lesquels les demandes ont été reçues ou traitées avant la mise en œuvre de nouvelles règles obligeant les Membres à se conformer à la Recommandation de l'OCDE et 2 projets pour lesquels les EIE n'ont pas été fournies à temps.

22. Aux termes de la Recommandation de l'OCDE, il n'est pas obligatoire de divulguer des informations environnementales pour les projets de la catégorie B ; les pratiques des Membres du Groupe CGE du point de vue de la publication d'informations pour les projets de catégorie B n'ont pas été analysées.